



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan de restructuration d'Airbus

Question écrite n° 6780

Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les propos de Thomas Enders, PDG du groupe Airbus qui a récemment annoncé, à Toulouse, un plan de suppression de 3 700 postes en Europe dont 470 en France. Afin d'équilibrer ses effectifs et pour éviter de procéder à des licenciements secs, les salariés en sureffectifs sur certaines chaînes pourraient être déplacés vers d'autres lignes de production. Airbus en 2017 a réalisé près de trois milliards d'euros de bénéfices. Airbus possède un carnet de commande en attente de mille milliards, sans compter, à la suite du récent déplacement du Président Emmanuel Macron, une promesse d'achat par la Chine de 184 - A320 - pour une valeur de 15 milliards d'euros. Dans ces conditions et bien que les sites français devraient être théoriquement et relativement épargnés, il lui demande de préciser quelles seront les conséquences en France de ce nouveau plan de restructuration d'Airbus mis en application dès juillet 2018. Il lui demande également de lui confirmer - même si le nombre de volontaires au départ se révélait insuffisant - qu'il n'y aura pas de licenciements dans cette entreprise prospère, les effectifs touchés étant bien redéployés vers d'autres programmes.

Texte de la réponse

Airbus annonçait le 7 mars 2018 vouloir mettre en place un plan de suppression de 3 700 postes, dont 470 en France de source syndicale – les principaux sites concernés se trouvant au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne – sur un total de 133 000 salariés. Cette décision se justifiait par la baisse de cadence du programme A380, faisant face à de lourdes difficultés commerciales, et du programme A400M. Airbus prévoyait de ne procéder à aucun licenciement « sec » et de profiter de la montée en cadence de ses autres programmes, en particulier la famille A320neo et l'A350, afin de redéployer le personnel concerné en mobilité interne. Aucun licenciement n'a effectivement eu lieu en juillet 2018, date annoncée de la mise en œuvre de ce plan, et les emplois concernés ont bien été redéployés vers d'autres programmes. Airbus a depuis annoncé le 14 février dernier l'arrêt de la production de l'A380 en 2021 à la suite de la décision de la compagnie Emirates de revenir sur la commande qui devait maintenir le programme d'ici au milieu des années 2020, ses discussions avec le motoriste Rolls-Royce sur une amélioration des moteurs Trent 900 n'ayant pas abouti. L'avionneur ayant déjà largement anticipé en 2018 l'impact social de cette décision, les derniers emplois concernés seront eux aussi redéployés d'ici 2021 sur d'autres programmes. Cette décision devrait donc en toute hypothèse n'avoir aucun impact en termes d'effectifs au sein d'Airbus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Pont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6780

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 juin 2019

Question publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2542

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5925